

Ref : G10-2022 - 3èmes Plans de gestion des Districts Hydrographiques Wallons

Projets des troisièmes Plans de gestion par district hydrographique (2022-2027)

Le Collège communal informe la population que les projets des troisièmes Plans de gestion par district hydrographique (2022-2027) ont été élaborés et validés par le Gouvernement wallon en date du 29 septembre dernier. Ils sont soumis à enquête publique sur toute la région wallonne.

Le dossier est consultable sur le site Internet de la commune ou sur Internet via le lien suivant :

<http://eau.wallonie.be>.

Le dossier peut être également consulté auprès de la Cellule Développement Durable – Personne à contacter : Mr M. CONVALLI - à partir du :

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de la clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées au
Le 24/10/2022	Le 02/11/2022	Division Permis-Autorisations-Infractions Place Communale, 1 à La Louvière, le 02/05/2023 à 10 h	Collège Communal de et à 7100 LA LOUVIERE et/ou environnement@lalouviere.be

Tout intéressé peut formuler ses observations via le site web : eau@spw.wallonie.be.

Le dossier peut être consulté, sur rendez-vous, à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, c'est-à-dire du lundi de 8h30 à 16h, du mardi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h et le vendredi de 8h30 à 12h auprès de la Division Permis-Autorisations-Infractions - Cité Administrative - Place Communale, 1 à 7100 LA LOUVIERE - Tél : 064/27.78.11.

En dehors des heures de service, toujours sur rendez-vous un jour en semaine jusqu'à vingt heures ou le samedi matin de 8h30 à 11h 30 en téléphonant au moins 24h à l'avance au 064/27.78.11

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès du service communal précité.

Sous peine de nullité, les envois par courrier sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

La Louvière, le 24 octobre 2022

Le Directeur Général,
R. ANKAERT

Le Bourgmestre,
J. GOBERT